

## RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES SUR L'ARGUMENTATION \*

Ch. PERELMAN

Une condition indispensable à la fécondité des recherches interdisciplinaires est l'existence d'une théorie qui assure, à la fois, la terminologie et les perspectives des études empiriques ou expérimentales. Sans une telle théorie, chaque discipline risque d'examiner des phénomènes différents ou, du moins, des phénomènes dont il serait difficile de déterminer en quoi ils correspondent à ceux qu'étudie une autre discipline. C'est ainsi que les études bien connues de Festinger et de son école sur la dissonance <sup>(1)</sup> permettent difficilement leur mise en rapport avec la contradiction, telle qu'elle est définie en logique formelle et avec l'incompatibilité, telle qu'elle a été définie dans la théorie de l'argumentation <sup>(2)</sup>.

Pendant de nombreuses années, les études concernant la psychologie du raisonnement ont ignoré complètement l'apport de la logique moderne. C'est le grand mérite de J. Piaget d'avoir, à la fois par son propre effort et par la collaboration avec des logiciens de métier, mis la psychologie en contact avec la logique. De même, la sociologie de la connaissance, dont l'intérêt est indéniable, a souffert grandement de l'absence d'une théorie du raisonnement non-formel. Car il va de soi que le raisonnement formel, tel qu'il est analysé par la théorie moderne de la démonstration, ne peut, par sa nature même, être influencé par les conditions psychologiques et sociologiques de la connaissance. Le raisonnement formel est impersonnel et intemporel, ce

\* Rapport présenté, le 6 Septembre 1966, à Evian, au *Congrès mondial de Sociologie*.

<sup>(1)</sup> L. FESTINGER, *Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Row and Peterson, 1957 et Jack W. BREHM and Arthur R. COHEN, *Explorations in Cognitive Dissonance*, London and New York, Wiley and Sons, 1962.

<sup>(2)</sup> Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, § 46.

qui permet de le concevoir en termes platoniciens ou en termes purement formalistes. Seule une théorie de l'argumentation permet de cerner avec précision les points d'impact où les éléments psychologiques ou sociologiques exercent une influence indéniable.

L'argumentation a pour objet l'étude des techniques discursives visant à gagner ou à renforcer l'adhésion des esprits aux thèses que l'on présente à leur assentiment<sup>(3)</sup>. Toute argumentation suppose un orateur, celui qui présente un discours (lequel peut d'ailleurs être communiqué aussi bien par écrit que verbalement), un auditoire, ceux que vise l'argumentation (et qui peut s'identifier avec l'orateur dans la délibération intime) et une fin, l'adhésion à une thèse ou l'accroissement de l'intensité de l'adhésion, devant créer une disposition à l'action et, s'il y a lieu, déclencher une action immédiate.

Cette présentation synthétique des bases de la théorie de l'argumentation révèle immédiatement le grand nombre de notions qui y concernent directement la psychologie du raisonnement, la psychologie sociale et la dynamique des relations humaines. Dans notre traité nous avons eu, à maintes reprises, l'occasion de faire état d'études psychologiques relatives au prestige et à la crédibilité de l'orateur, à l'influence de l'ordre de présentation des arguments, au rôle du milieu dans leur acceptation. Dans une très dense contribution au volume consacré à la théorie de l'argumentation, et publié par le Centre Belge de Recherches de Logique<sup>(4)</sup>, M. Apostel a relevé plusieurs théories psychologiques et sociologiques qui pourraient être utilement appliquées à l'étude des thèses de la théorie de l'argumentation. Son article, intitulé «Rhétorique, psycho-sociologie et logique»<sup>(5)</sup>, examine successivement des travaux consacrés à la dynamique des attitudes et des croyances, à la dynamique des groupes et à la théorie de l'information; il présente plusieurs hypothèses concernant leur application possible à l'étude de l'efficacité des schèmes argumentatifs.

(3) Cf. *Traité de l'argumentation*, p. 5.

(4) *La théorie de l'argumentation, perspectives et applications*, Louvain, Nauwelaerts, 1963, 614 pages.

(5) *Op. cit.*, pp. 263-314.

Si nous n'étions pas limité par le temps, nous pourrions examiner systématiquement tous les aspects de la théorie de l'argumentation susceptibles d'une étude interdisciplinaire. Qu'il nous suffise actuellement de signaler quelques-uns de ces aspects, parmi les plus remarquables.

Parmi les préalables de l'argumentation, il faut retenir le désir de persuader, celui d'écouter et de se laisser convaincre, l'existence d'un langage commun à l'orateur et à l'auditoire. A quel moment, dans quelles circonstances ces différents éléments apparaissent-ils ? Comment s'effectue le passage du commandement à la persuasion ? Quelles sont les conditions psychologiques et sociologiques qui favorisent ce passage ? Il y aurait lieu de distinguer, à ce propos, les conditions qui favorisent une argumentation libre des procédures qui instituent, dans une société, dans certains cas et pour certaines situations, un contact obligatoire entre orateur et auditoire. Il suffit de penser, à ce propos, aux institutions politiques et religieuses, à l'instruction obligatoire, ainsi qu'à toutes les procédures prévues par le droit, tant national qu'international, et qui favorisent un contact des esprits, tantôt unilatéral, tantôt bilatéral, comme dans un procès ou dans la discussion.

Les problèmes du langage, en tant qu'instrument de communication et d'argumentation, peuvent susciter des études de linguistes et de sociologues. A côté d'un langage commun et profane, on constate l'existence de langues sacrées, de langues techniques, dont les interférences avec la langue commune, à l'occasion de processus d'argumentation, méritent une analyse minutieuse. Un cas typique de telle interférence serait fourni par le langage juridique, présenté tantôt comme un langage hermétique, à l'usage des seuls initiés, et tantôt comme un langage accessible à tous. La manière dont interagissent, en droit, l'usage commun et l'usage technique d'une même notion pourrait être utilement rapprochée de la manière dont les notions philosophiquement élaborées modifient l'usage commun des notions telles que *réalité*, *liberté*, *essence*, *existence*, *nature*, *Dieu*, etc.

Toute argumentation, pour être efficace, doit s'appuyer sur des thèses admises par l'auditoire. Comment l'intensité d'adhésion peut-elle être mesurée ou, du moins, appréciée ? Dans quelle

mesure, et dans quelles circonstances, les membres d'un auditoire socialement organisé sont-ils, à ce propos, solidaires les uns des autres ? Y a-t-il des personnes dont l'avis est plus représentatif, et comment cette représentativité peut-elle être connue ? Dans quelle mesure peut-on faire fond sur des affirmations antérieures d'une personne ou d'un groupe ? Dans quelles circonstances peut-on, au contraire, s'attendre à un changement d'avis ou d'attitude ? Quel est, à ce propos, le rôle du principe d'inertie<sup>(6)</sup>, qui permet de tabler sur la continuité des opinions, que l'on n'abandonne pas sans raison, et de la règle de justice<sup>(7)</sup>, qui exige le traitement égal de situations essentiellement semblables ? L'on connaît l'importance du *précédent* dans la vie sociale, et spécialement dans la vie juridique. Par des analyses de méthodologie des sciences on pourrait préciser son importance également dans toutes les disciplines intellectuelles. Une telle étude serait spécialement utile, me semble-t-il, pour clarifier une notion propre à la théorie de l'argumentation, celle de *force* d'un argument. Cette notion est étrangère à la théorie de la démonstration, qui ne connaît que des preuves correctes, c'est-à-dire conformes aux règles, et des preuves qui ne le sont pas. Or il ne suffit pas, dans l'argumentation, de se conformer à une règle pour aboutir à une conclusion contraignante. Des arguments sont forts ou faibles. Comment faut-il apprécier cette force ou cette faiblesse ? Faut-il l'identifier avec l'efficacité d'une argumentation ? Mais celle-ci ne peut être déterminée que relativement à un auditoire déterminé. Faut-il la remener à la notion de validité, celle-ci étant déterminable par la probabilité calculable de la conclusion ? Mais tous les arguments ne peuvent pas être réduits à un schéma de probabilité: il serait certes intéressant de voir quels arguments peuvent être formalisés et quelles seraient les conditions de cette formalisation.

Pour qu'un argument ait quelque effet, il faut qu'il soit perçu comme relevant. Comment peut-on définir cette notion ? Peut-on la concevoir directement ou indirectement, en se servant de la notion d'*irrelevance* ? Peut-on la cerner dans les différentes disciplines où il en est fait usage ?

(6) Cf. *Traité de l'argumentation*, pp. 142-144.

(7) *Ibid.*, § 52.

Alors que la preuve démonstrative, qui est contraignante, rend indubitable le rapport des prémisses à la conclusion, l'argumentation n'étant jamais contraignante, on peut se demander dans quelle mesure une tentative d'argumenter en faveur d'une thèse risque, au contraire, d'ébranler la confiance que l'on a en elle. Qui s'excuse s'accuse, dit-on. Et effectivement le fait de discuter la réputation d'un homme prouve qu'elle est discutable, qu'elle n'est pas hors discussion. Quand y a-t-il lieu d'argumenter en faveur d'une thèse, qu'est-ce qui provoque sa mise en discussion ? Un même problème se pose d'ailleurs pour les définitions: quand cherche-t-on à définir une notion ? Quand suppose-t-on, au contraire, qu'elle est suffisamment claire pour ne pas devoir être définie ? Comme toute argumentation, qu'il s'agisse de délibération intime ou de discussion publique, empiète sur le temps de l'action, qu'elle doit préparer ou déclencher, la mise en question des décisions et parfois même des notions, ne peut être abandonnée à l'arbitraire de chacun. On conçoit que certaines questions ne puissent pas être mises en discussion, et surtout pas remises en question, en tout cas pas à tout moment. Aristote se demande, dans les *Topiques*, quel genre de questions peuvent être discutées. Pour lui, on ne doit pas discuter avec celui qui demande s'il faut respecter ses parents ou si les dieux existent: on doit le châtier. En droit, la chose jugée est celle que l'on ne peut pas remettre en question, sauf dans des circonstances exceptionnelles. L'on comprend que dans une société, soucieuse d'efficacité, l'on règle par des coutumes et des procédures le désir de dialoguer indéfiniment, qui peut se donner libre cours dans des dialogues de morts. C'est pourquoi des études historiques et sociologiques concernant les procédures de discussion, les participants, l'objet, le temps et le lieu, procédures qui débouchent bien souvent sur un règlement juridique, ne manquent pas d'intérêt. Qui peut prendre la parole en telle ou telle circonstance, quelles sont les règles auxquelles il doit se soumettre, quelle est l'origine et la portée de ces règles, comment et pourquoi évoluent-elles ? On constatera à ce propos de remarquables variations, depuis la cérémonie religieuse, où l'usage du discours est réglé dans le moindre détail, jusqu'au libre échange de propos entre amis de longue date.

L'esprit critique, nous dit-on, peut s'appliquer à n'importe quel objet. Cela n'est pas entièrement vrai, même aujourd'hui, dans les milieux les plus libres; cela n'a certainement pas été le cas dans la plupart des sociétés historiquement connues. Comment et pourquoi l'esprit critique envahit-il de nouveaux domaines? Pourquoi certaines critiques, à certaines époques, sont-elles sans portée et d'autres, fort semblables parfois, ont-elles une portée révolutionnaire, en politique, en science ou en religion?

Les types d'arguments utilisés, ainsi que leur efficacité, varient-ils avec les milieux, les époques et les disciplines, et comment peut-on les classer? Peut-on distinguer des styles dans l'argumentation, tels les styles classique et romantique, que nous avons cherché à définir et à opposer grâce à l'usage de lieux communs fondés sur la quantité et sur la qualité? <sup>(8)</sup>

Certains arguments — que nous avons appelés quasi-logiques — semblent tirer leur validité de ce qu'ils évoquent des raisonnements formels, logiques ou mathématiques. On peut se demander si cela implique que les schèmes formels soient connus, comme tels, des utilisateurs, si les schèmes qui sous-tendent un argument donné sont les mêmes chez l'orateur et chez les divers auditeurs; on peut d'ailleurs se demander à quelles époques, dans quels milieux, ce type d'argument est particulièrement en honneur. A mon avis, ce sont des époques qui n'ont pas encore atteint la pleine conscience d'un raisonnement formellement rigoureux, mais ceci n'est qu'une hypothèse à vérifier.

Lorsque nous rencontrons des arguments particuliers qui nous paraissent inefficaces et périmés, voire ridicules, pouvons-nous discerner ce qui, dans notre réaction à leur égard, est dû à une transformation de nos connaissances, à une modification des valeurs admises, elle-même liée peut-être à une modification de structure sociale?

Tous les schèmes argumentatifs sont-ils également aptes à nous révéler ces modifications? Certains types d'arguments, tel l'argument par analogie, ne sont-ils pas privilégiés à cet égard?

(8) Cf. *Traité de l'argumentation*, § 25, ainsi que l'article: Classicisme et romantisme dans l'argumentation, *Revue Internationale de Philosophie*, 1958, pp. 47-57.

Le problème de l'argument périmé, inadapté, rejoint évidemment celui de l'argument utilisé dans des sociétés fort éloignées des nôtres. Les argumentations que celles-ci utilisent ne peuvent-elles pas nous révéler non seulement leurs opinions admises, mais aussi leurs valeurs et leur structure sociale ? Mais, à ce propos, se pose un problème plus général encore. Y a-t-il des types importants d'arguments qui sont inconnus dans ces sociétés, ou qui ne s'y présentent que sous des avatars qui les rendent méconnaissables ? Quelles formes prennent, par exemple, les dissociations <sup>(9)</sup> (telle l'opposition entre apparence et réalité) dans les sociétés primitives ? A quelles incompatibilités permettent-elles de trouver une solution ?

Existe-t-il un ordre prescrit dans l'usage des arguments ou un ordre que l'on puisse considérer comme le plus efficace ? Dans quelle mesure, et pour quelle raison, l'ordre des arguments peut-il influencer sur l'efficacité du discours ? De même, quelle est l'influence du fait que l'on est le premier, ou le dernier, à prendre la parole au cours d'un débat ? Y a-t-il un ordre de préséances en cette matière, et comment est-il établi ? On conçoit que toutes ces questions puissent être réglées, et le soient bien souvent grâce à des traditions et à des conventions. Quels sont les domaines qui y échappent ? Dans les disciplines ayant pour objet la recherche de la vérité toutes ces questions sont-elles sans importance ?

Toutes les disciplines scientifiques doivent, pour progresser, élaborer des hypothèses que l'on soumettra à l'épreuve de l'expérience. Le choix de ces hypothèses est-il arbitraire ou est-il guidé par des raisons qui relèvent de l'argumentation ? Remarquons, à ce propos, que la formulation même de l'hypothèse nécessite le recours à un langage qui servira, par après, à décrire l'expérience qui devrait la contrôler. Ce langage résulte d'une tradition scientifique qui a permis son élaboration : il existe, en effet, une dialectique de la théorie et de l'expérience, qui s'effectue par l'intermédiaire du langage élaboré et modifié par l'homme de science. Dans la mesure où cette dialectique recourt à des structures conceptuelles, qui intègrent les résultats de l'ex-

(9) Cf. *Traité de l'argumentation*, §§ 89-93.

périence et du calcul, le rôle qu'y jouent les techniques argumentatives ne peut être nié. Quels sont les types d'arguments qui interviennent dans l'élaboration des sciences inductives ? Leur rôle, quand il s'agit de sciences expérimentales, semble, à plusieurs, concerner plus l'invention des hypothèses que la preuve de leur bien-fondé. Ceci est surtout vrai des sciences inductives, qui supposent l'existence de régularités permettant la prévision et le contrôle. Mais ce n'est pas le cas des disciplines, telle l'histoire, qui étudient les faits non-répétables, des sciences humaines, dont il est difficile de dégager des régularités suffisamment isolées de leur contexte pour les rendre comparables. Dans ce cas, les sciences devront se contenter de présomptions que l'on voudrait précises, nombreuses et concordantes. Parfois même, quand ce sont des visions globales de l'homme et de l'univers qui se trouvent confrontées, comme dans une anthropologie philosophique ou une ontologie, le rapport entre les thèses philosophiques et ce qu'on pourrait vérifier, à leur propos, est très indirect, car ce sont deux ensembles d'arguments que l'on oppose l'un à l'autre. Comment apprécier la force de ces arguments ? Existe-t-il des critères de validité ou de probabilité, indépendants des systèmes philosophiques, et qui permettraient de départager les points de vue en présence ? Une étude historique et analytique des systèmes philosophiques, ainsi que des arguments qu'ils écartent ou qu'ils favorisent, jetterait certainement des lumières sur cette délicate question <sup>(10)</sup>.

L'utilité qu'il y aurait à formaliser et à soumettre au calcul divers types d'arguments est indéniable. Mais cette formalisation, qui nécessite toujours des hypothèses préalables qui rendraient possible la réduction d'un raisonnement non-formel à un raisonnement formel, suppose une prise de position préalable concernant l'importance de ce qui est négligé, suite à la réduction au formel. Remarquons que ces prises de position, quand elles sont d'une portée générale, sont solidaires d'une philosophie discutable, mais elles sont beaucoup plus facilement acceptées quand elles sont d'une portée plus réduite, méthodologique, pour ainsi

<sup>(10)</sup> Cf. mon article «L'argument pragmatique», *Logique et Analyse*, 1958, pp. 14-23.

dire. Si l'utilitarisme, en général, est une philosophie fort controversée, il est beaucoup plus facile d'admettre la valeur du critère de l'utilité pour comparer des solutions à des problèmes particuliers. C'est la raison pour laquelle l'accord sera plus facile, dans les sciences et les techniques particulières, sur l'utilisation de certains types d'arguments et sur le fait d'en écarter d'autres, que dans les argumentations de portée philosophique. L'étude des arguments qui accompagnent les tentatives de réduction jetterait des lumières non-négligeables sur la méthodologie des sciences et des techniques, comparée à celle de la pensée philosophique.

Nous avons souligné, dans le *Traité de l'argumentation*, l'importance de la présence pour l'efficacité de l'argumentation<sup>(1)</sup>. L'étude psychologique de la manière dont la *présentation* de certains faits les rend présents à la conscience, et influe par là sur l'efficacité d'une argumentation, ne serait pas sans portée pour la stylistique. Beaucoup de figures traditionnelles de la rhétorique pourraient être examinées du point de vue de leur efficacité argumentative. D'une façon générale, en rattachant les diverses figures de rhétorique aux schèmes argumentatifs auxquels elles se rattachent, on pourrait tâcher de déterminer leur impact sur tel ou tel type d'auditoire, indiquer les cas où leur usage est peu approprié et les cas où il est indispensable. D'ailleurs des études stylistiques et autres devraient être entreprises pour mettre en évidence la manière dont forme et fond interagissent dans l'esprit d'un auditoire. Dans quelle mesure les variations de forme sont-elles possibles sans impliquer des variations sur le fond, dans quelle mesure les deux sont-elles indissociables ? Ces problèmes mériteraient une étude différenciée selon les domaines, en allant de diverses disciplines scientifiques jusqu'à la publicité commerciale.

La psychologie, la psycho-pathologie et la philosophie pourraient sans doute nous aider à préciser la notion de *raisonnable*, qui ne se conçoit que dans le contexte d'une argumentation. Qu'est-ce qu'un choix ou une décision raisonnable ? Qu'est-ce que rationaliser ou présenter comme raisonnable ce qui ne le

(1) Cf. *Traité de l'argumentation*, § 29.

serait pas effectivement ? Qu'est-ce qu'une interprétation raisonnable d'un phénomène, d'un symbole, d'un texte, d'un comportement ? La notion de raisonnable peut-elle être exprimée ou définie en termes psychologiques, sociologiques ou philosophiques ? Ces divers points de vue se recouvrent-ils ou ne sont-ils que partiellement superposables ? Quels sont les rapports d'une théorie psychanalytique de l'interprétation avec les schèmes argumentatifs ? L'on sait l'importance que l'école du Dr. Lacan attache à ces questions.

Ce faible échantillonnage de problèmes relevant de l'argumentation, et qui pourraient faire l'objet de recherches interdisciplinaires, a montré, je l'espère, qu'il s'agit là d'un champ d'investigations à la fois fort étendu et très peu exploré.

*Université de Bruxelles*

Ch. PERELMAN